

On voudra bien me permettre d'étendre un peu la portée de mes observations. Il est devenu impossible de passer quelques heures sans entendre de critiques au sujet du communisme et du danger qui nous menace. Nous savons que ce danger est bien réel. Des auteurs fort sages ont fait remarquer que le communisme, que nous tenons pour mauvais et diabolique, comporte des principes auxquels certaines gens ont foi. Un auteur bien connu dans notre pays disait assez récemment que nous, qui faisons face au communisme, ne pourrions le combattre longtemps avec succès si nous n'avons aucune solution à lui opposer. Il a dit que si nous n'avons pas une foi correspondante, nous n'avons rien à opposer à la solution proposée par le communisme. C'est ce qu'a déclaré un journaliste bien connu dans un discours qu'il a prononcé devant la *St. Andrew's Society*, à Winnipeg, il y a un an. Il s'agit de M. Bruce Hutchison.

Qu'offrons-nous? Bien entendu, nous répondrons sans hésiter que nous offrons le christianisme et le mode chrétien de vie. Nous nous hâtons de l'affirmer, mais je me demande parfois si cette réponse, devant le doute, ne sonne pas creux. Je me demande si les gens semblent aussi confiants, et s'ils voient bien là une solution complète.

Cependant, je rappelle à la Chambre que nous avons un élément essentiellement chrétien, un élément qui constitue la pierre angulaire de notre civilisation démocratique, c'est-à-dire le règne du droit. Cet élément est essentiellement chrétien, car sous notre régime tous les hommes sont égaux devant la loi, comme le chrétien affirme que tous les hommes sont égaux devant Dieu.

Nous nous inspirons de ce principe, pierre angulaire de ce mode de vie dont nous aimons tant parler. Qu'il me soit permis de lire à la Chambre quelques paroles de Dica, grande autorité en droit civil et en droit constitutionnel. Je me reporte à la page 193 de *The Law of Constitution*, 9^e édition, et je prierais les ministres de prêter l'oreille, car le passage s'applique à eux en particulier:

Sous notre régime, chaque fonctionnaire, du premier ministre au constable ou au percepteur de l'impôt, est responsable au même titre que tout autre citoyen pour tout acte accompli qui n'est pas légitime en droit.

S'il m'est permis de m'écarter un instant du sujet, je dirai que la situation n'était pas du tout la même dans certains pays d'Europe. Quand Voltaire visita l'Angleterre, il y a deux cents ans, il émit l'opinion que les lois y étaient sévères, mais les mêmes pour tout le monde. Il n'en était pas ainsi dans plusieurs régions de l'Europe. Je poursuis la citation:

Les chroniques signalent une multitude de cas où des fonctionnaires ont été traduits en justice et assujétis, à titre personnel, à des punitions ou

au paiement de dommages-intérêts pour des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions mais outrepassant leur autorité légitime.

Me dira-t-on en vertu de quelle autorité légitime la loi peut être méconnue? Que les ministres lisent ce passage et se demandent ce que pourrait être leur responsabilité personnelle. J'ignore en quoi elle consiste, mais il est dit dans cet ouvrage que le ministre qui enfreint la loi engage sa responsabilité personnelle.

Je rappelle à mes collègues qu'à l'égard du citoyen ordinaire la loi procède automatiquement, en lui demandant de rendre compte de ses actes. Mais si j'interprète la constitution comme il se doit, les seuls organes qui peuvent agir contre les ministres, quand ceux-ci enfreignent la loi, sont, d'une part, l'opinion publique, dont je parlerai tout à l'heure, et, d'autre part, la Chambre des communes qui s'honore du titre de haut tribunal parlementaire.

Pourtant, en dépit de tout cela, en dépit des sages paroles qui ont été dites ici même, la population du pays n'a pas encore perçu pleinement ce qui est arrivé. Comme je viens de le dire, il est difficile de croire que des hommes que nous estimons et que nous rencontrons avec plaisir et qui ont beaucoup de mérite, il est difficile de croire, dis-je, qu'ils puissent faire quelque chose de mal. Et, chose curieuse, il se peut qu'ils n'aient pas eu l'intention de mal agir.

J'ai dit que le droit est la pierre angulaire de notre civilisation. Soyons sincères à cet égard. Je le répète, quand nous parlons avec tant de volubilité de notre esprit chrétien, rentrons en nous-mêmes afin de trouver combien de véritables principes chrétiens nous sommes prêts à appuyer, fortifiés par la sagesse de nos ancêtres. C'est ce que nous avons hérité d'eux et c'est ce à quoi nous devons nous attacher. Si le droit disparaît, que nous reste-t-il? A quoi sert-il de faire enquête sur des fonctionnaires afin de savoir si, dans certaines circonstances, ils respectent ou enfreindront la loi, alors que le Gouvernement la viole lui-même sans excuse et sans promesse de faire mieux à l'avenir?

Qu'il me soit permis de dire quelques mots au sujet du droit. A mes yeux, c'est le lien qui cimente notre civilisation. Qu'est-ce qui nous permet de résoudre les problèmes qui deviennent souvent amers, souvent acrimonieux: problèmes ouvriers, problèmes raciaux, problèmes religieux même, parfois? Qu'est-ce qui nous permet de résoudre de tels problèmes? Malgré les critiques et les sarcasmes qu'on dirige contre les tribunaux, il existe au pays un profond sentiment que le règne du droit s'applique à tous sans distinction. Les députés se rappelleront que si un pauvre est traduit devant les tribunaux, sous une grave